



Message 013

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 3182

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2025/0647/CZ

Acceptation par la Commission de l'invocation de l'urgence (l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535) et clôture de la procédure d'information.

MSG: 20253182.FR

1. MSG 013 IND 2025 0647 CZ FR 27-10-2025 10-11-2025 COM URGENCY 27-10-2025

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2025/0647/CZ - C00C - Produits chimiques

5. l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535

6. Le 24 octobre 2025, les autorités tchèques ont notifié, sous la référence 2025/647/CZ, le « projet de règlement gouvernemental modifiant le règlement gouvernemental n° 463/2013 Coll. relatif aux listes de substances addictives, tel que modifié, et le règlement gouvernemental n° 11/2025 Coll. relatif à la liste des substances psychoactives classées » et ont demandé la procédure d'adoption urgente prévue à l'article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535. Après examen du projet, la Commission est d'avis que la demande d'adoption d'urgence est justifiée. Le fait que la Commission reconnaisse l'urgence de cette affaire ne préjuge en rien de son appréciation de la compatibilité de la mesure notifiée avec le droit de l'Union européenne.

\*\*\*\*\*

Kerstin Jorna  
Directeur général  
Commission Européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535  
email: [grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu](mailto:grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu)